

DOSSIER DE PRESSE

Journée d'échanges entre les acteurs de la Vallée de la Moselle

« Participons ensemble à la préservation du patrimoine naturel et culturel des Boucles de la Moselle » : journée professionnelle du 28 avril 2016.



La journée professionnelle a pour but de former les partenaires du département à la préservation de la biodiversité dans leurs activités (tourisme, canoë-kayak, spéléologie, culture) sur le site des boucles de la Moselle.

Elle est l'occasion de réaliser un état des lieux des projets de chaque acteur et de mutualiser les expériences.

Le conseil départemental est le chef de file de la préservation de la biodiversité au niveau départemental au travers de sa politique « Espaces Naturels Sensibles » (75 sites protégés sur les 164 ENS de Meurthe-et-Moselle).

Le secteur des Boucles de la Moselle abrite, sur 4 intercommunalités, 8 ENS et un site Natura 2000 « *Vallée de la Moselle du fond de Monvaux au vallon de la Deuille* », pour lequel le département est structure porteuse.

Depuis 2010, le conseil départemental a mobilisé les différents acteurs du site pour

définir les actions à mettre en place afin de protéger et de valoriser ce milieu, avec toutes les activités qui s'y déroulent.

Après plusieurs années de travail collectif entre 2013 et 2015, un Plan de préservation et de valorisation (PPV) a été validé.

Programme

- **Le matin : formation**
- **Objectif : Sensibiliser à la nature et former les partenaires :** faire comprendre l'intérêt de la protection de la biodiversité en leur montrant des espèces animales et végétales présentes sur le site, les formant à la reconnaissance de ces espèces, leur faisant comprendre que le site est un lieu de visite intéressant et instructif, les encourageant à adapter leur comportement aux exigences du site, les responsabilisant.
- **L'après-midi : échanges**

Le territoire de la Vallée de la Moselle est, depuis de nombreuses années, fréquenté par des visiteurs attirés par les multiples possibilités qu'offrent les sites : chasse, pêche, escalade, randonnée, paintball, ball-trap, vélo, camping...

Le plan de préservation et de valorisation



La Vallée de la Moselle, entre le fond de Monvaux et le Vallon de la Deuille est un site remarquablement riche en biodiversité, aux portes de Nancy. Il s'étend sur les communes de Bicqueley, Chaudeney-sur-Moselle, Gondreville, Maron, Ochey, Pierre-la-Treiche, Sexey-aux-Forges et Villey-le-Sec, de part et d'autre de la Moselle, qui est à la fois le fil conducteur et l'élément structurant du paysage local.

Ce site naturel se caractérise par des milieux forestiers remarquables (forêts de ravin, hêtraies, fonds de vallons et fragments de forêts alluviales bordant la Moselle et ses étangs) et des milieux secs (parois rocheuses et pelouses calcaires). Ces habitats sont riches en biodiversité, faune comme flore, ce qui lui confère un caractère exceptionnel, voire unique en Meurthe-et-Moselle et dans la Région.

Le site fait l'objet d'une double « labellisation » : ENS (conseil départemental) et Natura 2000 (Union Européenne).

- La politique Natura 2000 est déclinée sur une Zone Spéciale de Conservation (ZSC), « *la Vallée de la Moselle du fond de Monvaux au vallon de la Deuille, ancienne pouillère de Bois sous Roche* ». D'une surface de 520 hectares, ce site a été désigné au titre de la directive "Habitats", pour ses 17 espèces de chiroptères (chauves-souris), 1 espèce d'amphibien et 1 espèce végétale.
- L'ENS : 8 sites d'une surface totale de 878 hectares (fonds de Monvaux, Vallon de l'Arot, Vallon des Boucles de la Moselle, Falaises de la Dent de la Roche, Pelouse des Pâtis à Sexey-aux-Forges, Pelouses de Pierre-la-Treiche, Plateau et Fort du Chanot, et la Pelouse de la Côte et des Chimpelles).

Le PPV définit les règles de gestion à respecter ; il a été construit de façon participative à travers des phases successives de concertation avec les différents acteurs du territoire.

Faune, Flore : l'un des dix premiers plus riches ENS de de Meurthe-et-Moselle

Les éléments linéaires, tels que les lisières forestières et la Moselle, servent d'axes de déplacements privilégiés aux différentes espèces, notamment pour les chauves-souris et les oiseaux. Les habitats ouverts (pelouses, vergers, prairies, friches) et les milieux forestiers composent des terrains de chasse et des zones de reproduction pour la faune. Les anciens

ouvrages militaires servent de refuge pour plusieurs espèces de chauves-souris telles que le Grand Murin, le Grand Rhinolophe et le Petit Rhinolophe.

Ce site est dominé par des milieux forestiers remarquables (forêts de ravin, hêtraies et fonds de vallons, fragments de forêts alluviales bordant la Moselle), plutôt humides, accompagnés de milieux aquatiques (Moselle, plans d'eau) et de milieux ouverts plutôt secs (pelouses à orchidées, prairies).

Pas moins de 22 espèces d'intérêt européen habitent le territoire du Programme de Préservation et de Valorisation (PPV), ainsi que 99 espèces remarquables au niveau régional.

Une ambition : conserver la biodiversité et encourager la fréquentation

Le territoire du Programme de Préservation et de Valorisation (PPV) renferme une biodiversité d'une grande richesse. Il est par ailleurs ancré dans le passé historique de la région et témoigne encore de nombreux usages. Le principal enjeu est donc de pouvoir conserver cette biodiversité locale remarquable tout en maintenant les usages habituels sur le site. Deux axes majeurs de réflexion et d'actions sont indispensables :

- la préservation de la biodiversité et la restauration des milieux dégradés : les enjeux se situent notamment au niveau des milieux ouverts menacés de fermeture par la dynamique de la végétation,
- l'accompagnement des utilisations des milieux naturels : l'enjeu majeur porte sur l'information et la sensibilisation des usagers locaux et des visiteurs, sur la richesse du territoire dans son ensemble et sur la nécessité de le préserver. A cela s'ajoute l'accompagnement des structures de loisirs, sur une conduite de bonnes pratiques, en cohérence avec les enjeux de préservation.

Plusieurs objectifs ont été définis, à partir des enjeux du site :

- Le maintien dans un bon état de conservation et/ou de restauration des différents milieux du site,
- Le maintien du bon état de conservation des populations des espèces d'intérêt (chiroptères, amphibiens),
- La maîtrise de la fréquentation dans les secteurs sensibles et la sensibilisation des acteurs,
- L'acquisition et l'approfondissement des connaissances sur les habitats naturels et les espèces du site,
- L'animation, la gestion administrative et la coordination de la mise en œuvre du PPV en concertation avec les acteurs du territoire.

Le programme d'actions du PPV s'articule autour de 4 grandes thématiques :

- l'animation du site,
- la gestion des habitats et des espèces d'intérêt communautaire et patrimoniale,
- le suivi et l'amélioration des connaissances,
- la communication et la sensibilisation.

Ces 4 « chantiers » sont déclinées en 28 fiches-actions.

Natura 2000 : des actions spécifiques

Dans le cadre de la mise en œuvre concrète de la démarche Natura 2000, des instruments contractuels, basés sur le volontariat, sont mis à disposition des propriétaires et des gestionnaires pour assurer l'entretien voire la restauration des milieux naturels.

Le contrat est conclu entre le Préfet et le titulaire de droits réels ou personnels conférant la jouissance des terrains concernés. Sa durée est de cinq ans reconductibles.

Le signataire d'un contrat bénéficie d'une aide financière en contrepartie de la mise en oeuvre de la mesure. Trois grands types de contrats existent :

- ceux concernant des milieux agricoles (mesures agro-environnementales climatiques)
- ceux situés en milieu forestier (« contrats Natura 2000 forestiers »)
- hors milieux agricoles et forestiers (« contrats Natura 2000 ni agricoles ni forestiers »)

Le contrat Natura 2000 bénéficie de financements nationaux mais également communautaires (Fonds européen agricole pour le développement rural – FEADER).

ZOOM

Deux partenariats exemplaires

Le conseil départemental s'appuie sur les acteurs locaux pour valoriser les richesses biologiques et paysagères de ce secteur des boucles de la Moselle.

Des partenariats existent déjà comme par exemple :

- **Cyclotourisme** (schéma de développement touristique pluriannuel porté par la maison du tourisme en pays Terres de Lorraine) : discussion en cours sur le montage de « produits de loisirs » en lien avec Meurthe-et-Moselle Tourisme et le pays Terres de Lorraine.
- **Patrimoine industriel** : projet de restauration d'une ancienne péniche « Le Pierre-la-Treiche » mené par l'association Le Pierre-La-Treiche qui a été soutenue financièrement par le conseil départemental. Il pourra favoriser le transport « doux » lors d'animations sur le paysage et la biodiversité, a été ciblée comme le support et l'espace de vulgarisation des ENS et du site Natura 2000 des boucles de la Moselle : du plateau de Sainte-Barbe au vallon de l'Arrot jusqu'au Terrouin, en passant par l'Ingressin près des remparts de Toul.

Le partenariat affiché avec le conseil départemental a permis d'accéder à des financements de la Région et de l'Europe et d'attirer de nouveaux partenaires autour de ce projet fédérateur tel que le Parc Naturel Régional de Lorraine.

POUR MEMOIRE

Présentation du site

Le conseil départemental, dans le cadre de ses missions et avec ses partenaires, conduit une politique de valorisation et de préservation des Espaces naturels sensibles (ENS).

Depuis 2010, il travaille sur un site particulièrement remarquable, classé au titre de la politique Natura 2000 : la Vallée de la Moselle, du fond de Monvaux au vallon de la Deuille. Ce site est une zone humide et forestière dont la richesse de la faune et de la flore est remarquable. Il occupe la vallée de la Moselle entre les communes de Sexey-aux-Forges et Chaudeney. Il comprend également les vallons de l'Arot, de Bois l'Evêque et du fond de Monvaux qui entaillent le plateau de Haye pour rejoindre la Moselle. Le site intègre d'anciens ouvrages militaires, un pont et une grotte. Il est principalement irrigué par la Moselle et quelques affluents annexes.

Depuis le classement de cette partie de la vallée en Espace Naturel Sensible (ENS) et en zone Natura 2000 (protection européenne), le Département de Meurthe-et-Moselle a mobilisé les usagers du site pour définir les actions à mettre en place, pour protéger et valoriser ce milieu, avec toutes les activités qui s'y déroulent.

Après plusieurs années de travail collectif, un plan de gestion complet a été validé.

Si le Département protège les ENS, ce n'est pas pour les mettre sous cloche mais pour faire connaître les richesses de ces milieux auprès des habitants, des scolaires et du grand public. Car connaître son milieu de vie, c'est apprendre à l'apprécier et le respecter. C'est aussi pour faire prendre conscience des impacts de nos actes sur nos voisins et notre environnement. C'est devenir éco-citoyen.

C'est là toute l'ambition du programme d'éducation à l'éco-citoyenneté qui se déroule dans la Vallée de la Moselle, et dans les autres ENS de Meurthe-et-Moselle : 164 espaces reliés entre eux via la Cité des paysages, installée sur la colline de Sion.

En chiffres

Le territoire concerné est de 878 hectares. Il comprend

- **1** zone « Natura 2000 » de 520 hectares,
- **8** sites « Espaces Naturels Sensibles »,
- **4** intercommunalités et **8** communes,
- **11** habitats d'intérêt européen, dont **3** prioritaires,
- **22** espèces d'intérêt communautaire (dont 17 chauves-souris représentant **77%** de la diversité régionale),
- **99** espèces patrimoniales : Nivéole, castor, libellule Cordulie à corps fin.

Historique

2010

Le 1^{ER} Comité de Pilotage a permis de confier au conseil départemental de Meurthe-et-Moselle la maîtrise d'ouvrage.

De 2007 à 2012

Réalisation d'études naturalistes (habitats, insectes...) et élaboration d'un diagnostic écologique du site.

2012

Lancement du projet de Plan de Préservation et de Valorisation (PPV). Il concerne à la fois la zone Natura 2000 et les Espaces Naturels Sensibles

2014

Mise en place avec les acteurs locaux de groupes de travail autour de deux thématiques « préservation » et « valorisation ». L'Objectif est d'élaborer les futures mesures de gestion du site.

2015

Validation du Plan de préservation et de valorisation.

Natura 2000 et ENS, quelles différences ?

ENS	Natura 2000
<p>La « compétence ENS » a été confiée aux départements en 1985. Cela signifie que le conseil départemental agit en son nom propre pour :</p> <ul style="list-style-type: none">• la protection de tous les milieux, se situant à l'intérieur du périmètre ENS,• la maîtrise foncière comme par exemple l'achat de terrains,• l'obligation d'ouvrir les sites au public grâce à des aménagements adaptés,• Pas de contraintes réglementaires dans les ENS mais des avis scientifiques sur les projets pouvant impacter les milieux et espèces protégés.	<p>Le département agit par délégation de l'Etat et de l'Europe, il est « structure porteuse » pour :</p> <ul style="list-style-type: none">• La protection des habitats naturels et espèces d'intérêt européen,• Pas d'action de maîtrise foncière• L'accueil du public n'est pas un objectif prioritaire de la politique.• Plusieurs outils réglementaires (charte, contrats) et l'obligation de réaliser une évaluation d'incidence pour les projets d'envergure.

Contact Presse :

Didier Jacquot – 06 03 22 20 58 – 03 83 94 54 74

djacquot@departement54.fr – www.meurthe-et-moselle.fr